

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- ANNETTE Gilbert	au titre de la Caisse des Ecoles	Rapport n° 10/7-23
- PICARD Hajasoa		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- PAULÉE Marie-Thérèse		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		
- BARDIÈRE Jean-Michel (représentant les professeurs des écoles)		
- ANNETTE Gilbert	au titre du CCAS	Rapport n° 10/7-23
- ORPHÉ Monique		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- PESTEL René Louis		
- ISIDORE Marylise		
- TURPIN Marie-Annick		
- ANDAMAYE Marie-Annick		
(*) TROTET Maryse		
- ALBANY Christian		
- ANNETTE Gilbert	au titre de la SEML DIONYSPOUR	Rapport n° 10/7-23
- COUDERC Alain		
- JAVEL François		
- PELTIER Hélyette		
- ALBANY Christian		
- JAVEL François	au titre de l'OTI du Nord	Rapport n° 10/7-23
- ANDAMAYE Marie-Annick		
- PONIN-BALLOM Gino	au titre de la SIDR	Rapport n° 10/7-35
- HOARAU Emmanuel		Rapport n° 10/7-36
- DINDAR Ibrahim		Rapport n° 10/7-37
- NAILLET Philippe	au titre de la SEML SODIPARC	Rapport n° 10/7-41
- ANNETTE Gilbert	au titre de la SEML DIONYSPOUR	Rapport n° 10/7-44
- COUDERC Alain		
- JAVEL François		
- PELTIER Hélyette		
- ALBANY Christian		

CCAS Centre Communal d'Action Sociale
SEML Société d'Economie Mixte Locale
OTI Office de Tourisme Intercommunal

(*) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
COUDERC Alain	à 09 h 22	avant examen des dossiers à l'Ordre du Jour
PONIN-BALLOM Gino	à 09 h 24	au Rapport n° 10/7-01
LOUISE Rose Blanche	à 09 h 49	au Rapport n° 10/7-01
KICHENIN Virgile	à 10 h 00	au Rapport n° 10/7-01
NATIVEL Mickaël	à 10 h 05	au Rapport n° 10/7-01
NAILLET Philippe	à 10 h 25	au Rapport n° 10/7-05
	DÉPLACEMENTS	
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	de 09 h 22 à 10 h 06	avant examen des dossiers à l'Ordre du Jour au Rapport n° 10/7-01
CHÉFIARE Claudine	de 10 h 09 à 10 h 26	du Rapport n° 10/7-01 au Rapport n° 10/7-06
ALBANY Christian	de 10 h 15 à 10 h 41	du Rapport n° 10/7-03 au Rapport n° 10/7-10
HOAREAU Jean-François	de 10 h 29 à 10 h 38	du Rapport n° 10/7-08 au Rapport n° 10/7-10
LAURET Edmond	de 10 h 53 à 11 h 09	du Rapport n° 10/7-16 au Rapport n° 10/7-23

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

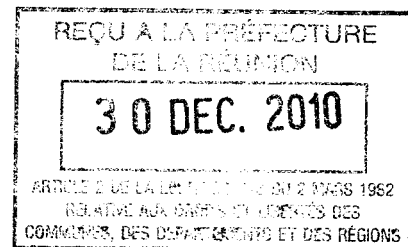
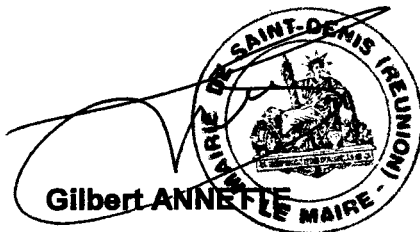
(suite)

<i>Elus</i>	<i>Horaires</i>	<i>Remarques</i>
DÉPLACEMENTS		
INGAR Iqbal	de 10 h 54 à 10 h 56	du Rapport n° 10/7-17 au Rapport n° 10/7-18
ANDAMAYE Marie-Annick	de 11 h 05 à 11 h 26	du Rapport n° 10/7-23 au Rapport n° 10/7-28
FOURNEL Dominique	de 11 h 23 à 11 h 24	du Rapport n° 10/7-25 au Rapport n° 10/7-27
DÉPARTS		
ASSABY Maximilien	à 10 h 26	au Rapport n° 10/7-06
MAILLOT Gérald	à 11 h 00	au Rapport n° 10/7-21
ADAME Brigitte	à 11 h 51	au Rapport n° 10/7-43
		avant le vote
		procuration à ORPHÉ Monique
		après le vote

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

28 DEC. 2010

LE MAIRE



OBJET APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

En application de l'article L. 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Saint-Denis, document majeur de la programmation des investissements en eau potable pour les 15 ans à venir.

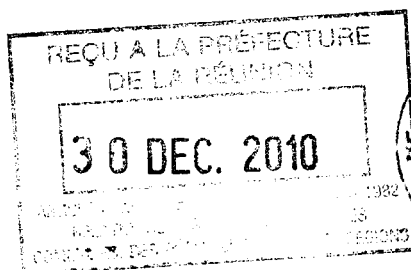
L'étude du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable a été confiée le 9 avril 2009 au bureau d'études SAFEGE qui s'est chargé de diagnostiquer les ouvrages de production, de transport et de stockage d'eau potable. Les phases d'études sont les suivantes :

- Phase 1 : Recueil, analyse et synthèse des données existantes
 - état des lieux,
 - analyse du fonctionnement,
 - mise en avant des insuffisances constatées ;
- Phase 2 : Besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles
 - évaluation des besoins futurs,
 - bilan besoins-ressources,
 - mise en avant des insuffisances des infrastructures actuelles ;
- Phase 3 : Étude de ressources potentielles
 - évaluation des ressources en eau mobilisables (interconnexion, nouvelles ressources) ;
- Phase 4 : Schéma d'alimentation en eau potable
 - propositions de scénarios,
 - étude détaillée du scénario retenu,
 - élaboration d'un programme de travaux.

Les propositions de scénarios du Schéma Directeur ont été présentées aux services de la Ville et de l'Etat, le 22 juin 2010. Les conclusions ont permis d'affiner le scénario retenu afin de définir un programme pluriannuel de travaux.

Le document est consultable à la Direction de l'Eau. Une synthèse est jointe au présent Rapport.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



OBJET APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2224-7-1 ;

Sur le RAPPORT N° 10/7-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable pour la période 2010-2025.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2010

